

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DES ACHATS - SERVICE JURIDIQUE**

N° D 2025 - 567

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à Madame Jocelyne GUERIN, 3^e Vice-Présidente en charge de
l'aménagement, de la dynamique et de l'accompagnement des territoires**

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de
Président du Conseil départemental,

VU la délibération n° 5 du 1^{er} juillet 2021 portant délégations de l'Assemblée Départementale à
Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'arrêté n° D 2021-1416 du 28 octobre 2021 portant délégations de fonctions et de signature à
Madame Jocelyne GEURIN, 3^e Vice-Présidente en charge de l'aménagement, de la dynamique et de
l'accompagnement des territoires,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public en cas d'absence et/ou
d'empêchement du Président du Conseil départemental ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Jocelyne GUERIN, 3^e Vice-
Présidente, du 4 au 14 août 2025 inclus, à l'effet de signer ou viser tout acte relevant de la
compétence du Président du Conseil départemental.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté
qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à Madame Jocelyne GUERIN.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil
départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours
contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon dans le même délai, ou le cas échéant, dans les
deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de
Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Publié le 28/07/2025
Fabien BAZIN, Président du Conseil
départemental de la Nièvre

Fait à Nevers, le 25/07/2025

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental

